

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira en Mairie le 4 février 2026, à 20h00.

Ordre du jour :

- Convention AIIS 2026.
- Convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de Haute-Saône 2026-2028.
- Devis enduit intérieur chaux-chanvre salle des fêtes.
- Devis enduit extérieur mur devant la mairie.
- Travaux sylvicoles 2026.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner 33 grand'Rue.
- En plus à l'ordre du jour : achat photocopieur mairie.
- Questions diverses

En Mairie, le 27 janvier 2026

CONSEIL MUNICIPAL du 4 février 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas VIROT.

Présents : Franck BARRET, Michelle COMBET BLANC, Colette CONTET, Bénédicte MAUSSIRE, Vincent TERREAUX, Aurélien THEVENOT, Lionel VALDENAIRE, Nicolas VIROT.

Absents excusés : Annick GUILLAUMOT, Thomas PARICAUD.

Absent non excusé : néant

Michelle COMBET BLANC a été élue secrétaire.

01/2026 Convention AIIS 2026

L'Association Intercommunale d'Insertion de la région de Saulx (AIIS) propose aux bénéficiaires du RSA, chômeurs, ... des activités en vue de leur insertion et qu'ils soient utiles aux communautés locales.

Monsieur le Maire présente la convention AIIS INTERM'AIDE qui détermine les engagements de chaque partie dans le cadre de travaux effectués par une équipe d'AIIS pour le compte de la commune.

La commune de Chariez souhaite faire appel aux services d'AIIS INTERM'AIDE et s'engage à payer une adhésion annuelle à l'association, d'un montant de 200 €.

AIIS INTERM'AIDE assure notamment l'entretien des espaces verts et peut ponctuellement intervenir sur d'autres travaux dans la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

APPROUVE la convention la convention AIIS INTERM'AIDE telle que présentée par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer la convention et PAYER l'adhésion à hauteur de 200 €.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

02/2026 Convention de partenariat avec la Médiathèque Départementale de Haute-Saône 2026-2028

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention générale de partenariat, définissant les critères d'accès.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention générale de partenariat telle que présentée par le Maire.

AUTORISE le Maire à signer cette convention avec Monsieur Le Président du Conseil Départemental.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

03/2026 Devis enduit chaux-chanvre intérieur salle des fêtes

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'Association Patrimoine Insertion 25 (API 25) relatif à l'enduit chaux-chanvre intérieur de la salle des fêtes, d'un montant HT de 13 894.00 €.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

NE RETIENT PAS l'option enduit chaux chanvre sur le grand pignon d'un montant de 9 286.00 €, mais uniquement l'enduit chaux chanvre autour de la porte d'entrée + bande sous la poutre, mur à droite de l'entrée, petit local et mur du fond d'un montant de 4 608.00 €.

AUTORISE le Maire à signer le devis d'API 25 pour un montant de 4 608.00 € HT

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

04/2026 Devis enduit extérieur mur devant la mairie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'Association Patrimoine Insertion 25 (API 25) relatif à l'enduit extérieur du mur autour de l'entrée de la mairie, d'un montant HT de 2 286.00 €.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer le devis d'API 25 d'un montant de 2 286.00 € HT

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

00/2026 Travaux sylvicoles 2026

Délibération ajournée et reportée à une séance ultérieure faute d'éléments suffisants pour délibérer.

Monsieur le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal

05/2026 Déclaration d'intention d'aliéner 33 grand'Rue

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) n° IA0701342600001 déposée par Maître Stéphane GIROT le 6 janvier 2026, concernant la vente en viager d'un immeuble cadastré A27, A31, A46 et ZB116, pour une superficie totale de 335 m² situé au Village.

La parcelle A46 est située dans un emplacement réservé de la place dite « Des anciennes Fumières » qui est ciblée comme un aménagement urbain et paysager du centre bourg depuis l'opération village début des années 1980 et récemment dans le Schéma d'Aménagement Urbain de Caractère de 2015-2016.

La maîtrise du foncier est un élément essentiel pour la réalisation de cet aménagement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de PREEMPTER les biens tel que présentés ci-dessus.

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

06/2026 Achat copieur mairie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société GIGAMEDIA pour l'achat d'un copieur Katun Arivia avec contrat de maintenance, en remplacement de l'actuel qui sera en fin de contrat de location le 31 mars 2026, d'un montant HT de 3 415.25 €.

L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer le devis de la société GIGAMEDIA d'un montant de 3 415.25 € HT

Pour 8

Contre 0

Abstention 0

➤ Questions diverses

- Convention de partenariat avec l'entreprise StopGuepes70 d'Echenoz la Méline concernant la lutte contre le frelon asiatique. ;
- Projet de tracé ENEDIS pour le raccordement au parc éolien de Raze.

Franck BARRET	Michelle COMBET BLANC	Colette CONTET	Annick GUILLAUMOT ABSENTE EXCUSEE
Bénédicte MAUSSIRE	Thomas PARICAUD ABSENT EXCUSE	Vincent TERREAUX	Aurélien THEVENOT
Lionel VALDENNAIRE	Nicolas VIROT		